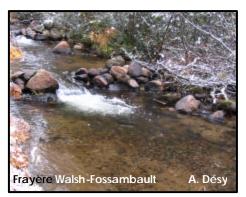


IMPORTANCE DES FRAYÈRES



La faune est une composante patrimoniale qui contribue au développement économique du territoire de l'Agence Chaudière. Certains milieux naturels appelés habitats fauniques possèdent une importance particulière dans la réalisation du cycle vital de diverses espèces et sont protégés légalement en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. L'habitat du poisson est un des milieux naturels protégés légalement par cette loi ainsi que par la Loi sur les Pêches. Celui-ci se définit comme «un lac, un marais, un marécage, une plaine d'inondations ou un cours d'eau, lesquels sont fréquentés par le poisson». L'aménagement forestier, tout comme un bon nombre d'activités humaines, agit sur la faune en modifiant les habitats dont elle dépend. En terres privées, comme ailleurs, l'adoption de saines pratiques peut contribuer à conserver ou même améliorer ces milieux.

FRAYÈRES, DES MILIEUX TRÈS FRAGILES!

Le poisson a besoin d'eau, de nourriture, d'abri, de sites de reproduction et il doit pouvoir accéder librement à tous les sites qui répondent à ces besoins. Le moment le plus crucial du cycle vital d'un poisson est certes la période de

reproduction. L'endroit qu'il utilise pour se reproduire se nomme la **frayère**. Dans le cas de l'omble de fontaine (truite mouchetée), c'est un emplacement, parfois minime, composé d'un lit de petit gravier (0,1 à 4 cm), où la femelle viendra déposer ses œufs qui seront fécondés par le mâle et dont l'incubation durera de l'automne jusqu'au printemps. Les frayères sont très fragiles et leur qualité peut être facilement dégradée par les activités forestières. En effet, l'enlèvement de la couverture végétale et la création du réseau routier entraînent un accroissement du ruissellement qui résulte en une augmentation du débit des cours d'eau et une érosion accrue. Les particules fines arrachées des berges ou du fond peuvent alors se déposer sur des sites de fraie situés même très loin des aires de coupe et les rendre impropres à la reproduction. Si des œufs sont déjà déposés dans les interstices du gravier, les particules fines vont asphyxier ces derniers en empêchant la percolation de l'eau.



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Discuter avec les propriétaires de la présence potentielle de cet habitat sur leurs lots afin qu'ils puissent tenir compte de cette information et réaliser, s'ils le souhaitent, des travaux d'aménagement bénéfiques pour cet habitat:
- S'informer des périodes de restriction d'aménagement dans les cours d'eau visant à protéger la reproduction des poissons de pêche sportive (voir tableau suivant).

Espèce	Substrat de fraie	Période de restriction
Omble de fontaine (truite mouchetée)	Petit gravier (0,1 à 4 cm)	15 septembre au 15 juin
Doré jaune	Gros gravier et roche (> 8 cm)	1 ^{er} avril au 1 ^{er} juillet
Grand brochet	Herbier aquatique	1 ^{er} avril au 1 ^{er} juillet
Perchaude	Herbier aquatique	1 ^{er} avril au 1 ^{er} juillet
Grand corégone	Gravier et roche (parfois sable)	15 septembre au 15 juin
Truite brune	Petit gravier (0,1 à 4 cm)	15 septembre au 15 juin
Maskinongé	Herbier aquatique	1 ^{er} avril au 1 ^{er} juillet
Achigan à petite bouche	Sable, gravier ou pierres	1 ^{er} avril au 1 ^{er} juillet

Andréanne Désy, biologiste Été 2005

Les frayères



Éléments à respecter	Pour quelles raisons?	
Éviter les cours d'eau lors de la conception des chemins forestiers, mais lorsque l'aménagement d'une traverse est inévitable, préconiser de saines pratiques et aménager l'ouvrage de traversée en aval ou à plus de 50 m en amont de la frayère	Comme dans le cas d'une aire d'alevinage, la présence d'une frayère justifie que l'aménagement des traverses de cours d'eau soit réalisé de manière impeccable afin d'éviter l'émission de particules fines et le colmatage des frayères situées à proximité des traverses. Le fait de maintenir le nombre de traversées de cours d'eau au minimum et d'installer adéquatement les structures diminue en effet les problèmes d'érosion et les impacts sur ces habitats essentiels. (Voir la fiche technique L'aménagement de traverses de cours d'eau)	
Conserver une bande riveraine de 20 m (Consulter les règlements municipaux pour le périmètre de protection des rives, du littoral et des plaines inondables)	Les arbres et arbustes conservés stabilisent les berges et contrôlent l'érosion qui pourraient entraîner un ensablement des frayères et des aires d'alevinage. En effet, leur couvert forestier limite l'apport de sédiments des eaux de ruissellement en réduisant la force d'impact de la pluie ainsi qu'en ralentissant la vitesse d'écoulement de l'eau pour laisser le temps aux plantes et au sol de l'absorber. De plus, les arbres préviennent le réchauffement excessif de l'eau en créant de l'ombre et en gardant l'humidité du sol. Le feuillage dissimule aussi des quantités appréciables d'insectes pouvant servir de nourriture aux poissons.	
Éviter le nettoyage des berges des cours d'eau	Les plantes riveraines ou aquatiques ainsi que les arbres tombés dans l'eau et les roches offrent un très bon abri aux poissons ainsi qu'aux organismes dont ils se nourrissent. Même lors de la fraie, les poissons ont besoin d'abri où ils peuvent se réfugier.	
Éviter de créer des barrages ou d'autres obstacles à la libre circulation des poissons	Ces précautions permettront aux géniteurs d'accéder librement aux sites de fraie. En présence d'un barrage de castors, veuillez consulter un biologiste de <i>Faune Québec</i> (1-800-561-1616) avant de démanteler ce barrage.	
Ne pas prélever de gravier ou déplacer des pierres dans le lit du cours d'eau	Cette activité détruit les frayères puisque les zones de gravier constituent les endroits de prédilection pour l'omble de fontaine. Des interventions dans le lit provoquent également la mise en circulation de particules fines pouvant colmater les frayères ou aires d'alevinage situées en aval.	
Effectuer seulement des coupes de petites superficies	Les conséquences des travaux sur l'écoulement normal des cours d'eau de même que les risques de fortes crues seront réduits, prévenant ainsi l'érosion et par conséquent, l'apport de sédiments dans les cours d'eau.	
Éviter l'accumulation de déchets de coupes dans ou à proximité des cours d'eau	Ces déchets viennent détruire ou colmater les frayères. De plus, les débris peuvent créer des embâcles qui deviennent des obstacles à la libre circulation des poissons qui ne peuvent plus accéder à leurs sites de reproduction.	
Faire attention aux cours d'eau intermittents	Ce sont souvent ces très petits cours d'eau qui disposent du meilleur potentiel comme frayère ou aire d'alevinage.	
Respecter les saines pratiques d'intervention	Une bonne gestion des cours d'eau sur votre propriété aura un impact positif sur le milieu ainsi que sur la qualité du réseau de lacs et de cours d'eau de votre entourage. (Voir les fiches techniques L'aménagement de traverses de cours d'eau, Les milieux humides, puis Les lacs, rivières, ruisseaux et cours d'eau intermittents)	

Andréanne Désy, biologiste Été 2005

Les frayères



LECTURES SUGGÉRÉES

BERNATCHEZ, L. et M. GIROUX. 2000. Les poissons d'eau douce du Québec et leur répartition dans l'est du Canada. Éditions Broquet inc., Ottawa, 350 p.

BERNIER, S., GAUVREAU, M. et P. DULUDE. 1998. Le castor et l'omble de fontaine: Modalités de gestion interactive. Association des gestionnaires des territoires fauniques de Charlevoix-Bas-Saquenay et ministère de l'Environnement et de la Faune, 34 p.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC. Guide technique sur le déma ntèlement d'embâcles. FFQ, Québec. (12,95 \$)

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. 1996. Habitat du poisson - Guide de planification, de réalisation et d'évaluation d'aménagements. Québec, 133 p. (14,95 \$)

GOUPIL, J.-Y. Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : guide des bonnes pratiques. Ministère de l'Environnement, les publications du Québec, Québec, 147 p.

PAQUET, J. et GROISON, V. 2004. Guide terrain - Saines pratiques d'intervention en forêt privée, Nouvelle édition. Fédération des producteurs de bois du Québec, Longueuil, 123 p. (10,00 \$)

SCOTT, W. B. et E. J. CROSSMAN. 1974. Les poissons d'eau douce du Canada. Ministère de l'Environnement, Service des pêches et des sciences de la mer, Ottawa, 1026 p.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS QUÉBEC ET PÊCHE ET OCÉANS CANADA. Le poisson dans tous ses habitats- L'habitat du poisson : mieux le connaître pour mieux le préserver . Québec, 6 p.

ST-ONGE, I., BÉRUBÉ, P. ET P., MAGNAN. 2001. Effets des perturbations naturelles et anthropiques sur les milieux aquatiques et les communautés de poissons de la forêt boréale - Rétrospective et analyse de la littérature. Le naturaliste canadien, vol.125, numéro automne 2001, pp.: 81-95.

Andréanne Désy, biologiste Été 2005